
H-France Forum, Volume 6, Issue 2 (Spring 2011), No. 2

Leslie Tuttle, *Conceiving the Old Regime: Pronatalism and the Politics of Reproduction in Early Modern France*. Oxford and New York: Oxford University Press, 2010. x + 247 pp. Figures, appendix, notes, bibliography, and index. \$49.95 U.S. (cl). ISBN 978-0-19-538160-3.

Review essay by François-Joseph Ruggiu, Université de Paris-Sorbonne.

A l'automne 2010, afin de lutter contre le déficit budgétaire, le gouvernement français a supprimé un avantage fiscal qui avait été concédé, il y a longtemps, aux jeunes mariés (et qui avait été récemment étendu aux pacsés). Ces derniers avaient la possibilité de faire trois déclarations de revenus différentes pour l'année de mariage : deux pour chacun des futurs époux, du 1^{er} janvier jusqu'à la date de la cérémonie, puis une troisième, commune, de la date de leur mariage au 31 décembre. Il en résultait pour le nouveau couple une substantielle baisse de l'impôt sur le revenu pour l'année de mariage. La disparition de cet avantage a déclenché une polémique dans le pays et même une brève, et vaine, résistance de la part de la majorité parlementaire. A cette occasion, il a souvent été rappelé que la France avait une longue tradition en matière de politique nataliste. Pourtant, l'histoire des mesures destinées à encourager en France les mariages et/ou à soutenir la natalité est bien mieux connue pour la période contemporaine, surtout à partir de la fin du dix-neuvième siècle, que pour la période moderne. L'édit, dit « des mariages », de 1666, qui encourageait le mariage des mineurs de moins de vingt-et-un ans, et qui faisait bénéficier d'exemptions diverses les pères de famille de dix ou de douze enfants, est ainsi régulièrement mentionné par les spécialistes de la famille sous l'ancien régime ou par ceux du règne de Louis XIV. Mais le livre de Leslie Tuttle, *Conceiving the Old Regime*, est la première étude d'envergure qui lui est consacrée, et ce n'est pas le moindre de ses mérites. Comme l'a écrit Eric Vilquin, en effet, « le colbertisme est sans doute la forme la plus achevée de politique démo-économique inspirée par le mercantilisme ». [1] Le populationnisme des penseurs mercantilistes dérivait de leur désir de voir une population nombreuse consacrer ses bras non seulement à l'agriculture mais aussi aux manufactures, sources des richesses exportables qui ramèneraient dans le royaume les capitaux étrangers tant désirés. Il était donc logique que le programme de réforme, impulsé par Colbert entre le début des années 1660 et la guerre de Hollande, ait comporté un volet démographique et il est regrettable qu'il ait fallu attendre si longtemps pour l'explorer de manière approfondie.

Les principaux apports du livre de Leslie Tuttle viennent de ses analyses de deux ensembles documentaires inédits. Le premier est formé par les mémoires rédigés par les conseillers qui, dans l'entourage de Colbert, ont vraisemblablement concouru à la préparation de l'édit de 1666, en particulier Jean de Gomont, Barthélemy Auzanet et Nicolas Le Camus. Il est assez rare, pour une loi d'ancien régime, de pouvoir disposer d'une partie au moins des réflexions théoriques qui ont présidé à sa conception et Leslie Tuttle en tire habilement parti en resituant l'édit dans les multiples couches de son contexte. Les implications religieuses de l'édit sont, par exemple, particulièrement complexes. Il est ainsi bien connu que les clercs, comme Bossuet, encourageaient la procréation mais Leslie Tuttle montre que, pour Colbert et ses proches, cet édit s'insérait aussi dans une réflexion plus générale sur les moyens de faire reculer le célibat, ce qui impliquait de diminuer le nombre des religieux réguliers en France. Tuttle inscrit également l'édit dans sa dimension fiscale. Elle s'interroge donc avec pertinence, en liaison avec les travaux de Michael Kwass, sur son fonctionnement concret pour les responsables de la taille à l'échelle de la paroisse, ainsi que sur ses conséquences sur la répartition de cet impôt entre les différentes

contribuables qui y demeuraient assujettis.[2] C'est d'ailleurs la justice fiscale qui a été invoquée en 1683 pour justifier l'abolition de l'édit de 1666 (comme, en 2010, pour la suppression de l'avantage évoqué au début de cette recension !). Tuttle est plus rapide, cependant, sur les autres exemptions prévues, qui n'étaient pas de nature fiscale, comme l'exemption de la tutelle et curatelle (ce qui évitait, en effet, que les enfants d'un parent décédé ne viennent encore agrandir la famille), du logement des gens de guerre ou encore de la garde aux portes de la ville. Or, ses analyses nous encouragent à approfondir les recherches sur la dialectique entre le privilège et l'exemption, qui dépasse largement le cadre fiscal. L'encouragement au mariage des mineurs trouve, enfin, sa place dans le *family-state compact* décrit par Sarah Hanley, car il incitait les fils de famille à se marier alors qu'ils se trouvaient encore sous la tutelle de leurs parents, et, donc, nécessairement en accord avec ces derniers.[3] Un chapitre entier est consacré à la Nouvelle-France pour le peuplement de laquelle la couronne a consenti un effort considérable dans les années 1660. Le lien qui est fait entre l'édit de 1666 et les importantes « recrues » envoyées outre-Atlantique, composées d'engagés, de soldats et de filles du Roi, semble naturel dès lors que la chronologie est identique et que Colbert est à la manœuvre pour les deux entreprises. Mais l'échelle est très différente, puisque la Nouvelle-France n'est peuplée que de quelques milliers d'habitants à la fin du dix-septième siècle. Le rapprochement aurait donc gagné à être explicité et la Nouvelle-France à ne pas être isolée dans un chapitre séparé.

Le second ensemble documentaire original sur lequel s'appuie Leslie Tuttle, est formé par un ensemble de procédures par lesquels les pères de famille nombreuses ont réclamé le bénéfice de l'édit ou bien des allègements fiscaux qui s'y sont substitué dans certains lieux après son abolition en 1683. Tuttle a compulsé les archives de nombreuses intendances provinciales, pour la fin du dix-septième siècle et le dix-huitième siècle, et elle a retenu, en particulier, les dossiers retrouvés à Auxerre et à Romans pour analyser le profil économique et le parcours social de ces familles, ainsi que leur insertion dans la communauté locale. Les villes étaient, en effet, plus susceptibles d'abriter des pères de dix ou douze enfants que les campagnes en raison de l'habitude des classes supérieures et moyennes de mettre leurs enfants en nourrice, ce qui tendait à réduire les intervalles intergénéraliques. Les éléments réunis sont plutôt épars et le nombre de dossiers est faible, ce qui ne lui a pas permis de déployer des analyses statistiques ou d'aller au-delà de la collection d'exemples pour la question épineuse des successions. Mais ils permettent à Leslie Tuttle de conclure avec fermeté que la majeure partie des familles concernées appartenaient, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, aux groupes moyens de la société, en particulier les artisans ou les boutiquiers, qui ne bénéficiaient pas des privilèges accordés aux officiers ou aux nobles. Il existait, d'ailleurs, pour ces derniers, un dispositif spécifique sous la forme de pensions royales. Les pères de familles nombreuses de la seconde moitié du dix-huitième siècle étaient, quant à eux, le plus souvent aidés dans le cadre de la politique d'assistance à la pauvreté. Il ne s'agissait plus de procréateurs valeureux, qui soutenaient la croissance démographique et économique du royaume, mais de pauvres gens surchargés d'enfants qui tendaient à devenir un fardeau pour eux et la société. Ce glissement semble logique car les élites, comme l'ont montré les démographes des années 1970 et 1980, en particulier Jean-Pierre Bardet à partir de l'exemple de Rouen, étaient engagées, depuis la fin du dix-septième siècle, dans un processus de réduction des naissances : elles ne pouvaient donc plus, comme le note Leslie Tuttle, se reconnaître dans le modèle reproductif offert par l'édit de 1666.[4] Comme au dix-septième siècle, les pères de familles nombreuses étaient aidés par des exemptions de capitations, et leurs dossiers voisinent dans les archives des intendances ou des municipalités avec ceux de personnes frappées par des catastrophes naturelles ou de graves revers de fortune. Mais ils recevaient également des subsides versés par l'intendant, sur les fonds libres de la capitation, ce qui permettait d'éviter de désavantager les autres contribuables, mais ce qui ancrerait encore davantage cette aide dans le système de l'assistance publique.

L'idée selon laquelle la seconde moitié du dix-huitième siècle ouvrirait une seconde période pro-nataliste de la couronne prête cependant à discussion. Il est clair que les mesures prises l'étaient à l'initiative des intendants et qu'elles n'avaient pas la portée nationale et étatique que leur avait donnée l'édit de 1666. Le contexte culturel est également très différent et les quelques pages consacrées à la querelle sur la dépopulation de la France au dix-huitième siècle suffisent mal à rendre compte de ce débat complexe,

largement abordé, entre autres, par Jean-Marc Rohrbasser ou par Andrea Rusnock.^[5] Centrés sur Montesquieu, les développements de Leslie Tuttle n'entrent pas suffisamment dans les travaux des démographes des années 1770, qui ont démontré que les arguments des partisans de la dépopulation étaient à rejeter.

La bibliographie francophone de Leslie Tuttle sur des questions démographiques est un autre sujet d'interrogation. Elle mentionne la plupart des ouvrages rédigés par les spécialistes de démographie quantitative des années 1970 et 1980. Mais elle semble avoir laissé de côté, à l'exception du livre d'Agnès Walch sur la spiritualité conjugale, les travaux des spécialistes d'histoire de la famille des années 1990 et surtout 2000, qu'ils aient travaillé sur les relations intrafamiliales,^[6] ou bien sur les stratégies familiales au sein de la noblesse de robe ou des élites marchandes.^[7] Sans que cela remette en cause les principaux apports de son travail, elle aurait pourtant trouvé chez les premiers des éléments importants de contextualisation, en particulier sur l'émergence, au cours de la seconde moitié du dix-huitième siècle, de la nouvelle figure du père, gouvernant avec bienveillance sa famille reconnaissante, alors que les seconds lui auraient permis d'approfondir ses réflexions sur le comportement démographique et les règles successorales caractéristiques des élites urbaines.

En revanche, Leslie Tuttle mentionne, à juste titre, d'autres historiens et surtout historiennes américaines, dont les travaux sont malheureusement sous-utilisés en France.^[8] L'explication à cette observation réside dans la différence d'approche entre les deux historiographies. Les Français sont plus sensibles à l'étude, souvent micro-historique, des pratiques familiales, alors que les Américains s'intéressent davantage, dans la lignée, en particulier, de Sarah Hanley, à la politique de la famille. Il est, en tout cas, crucial que cette relative absence de dialogue entre les deux historiographies sur la famille recule, tant les analyses de Leslie Tuttle, qui comblent une réelle lacune de nos connaissances, sont suggestives. Il est donc à espérer qu'elle suive à présent dans ses travaux à venir les nombreuses pistes qu'elle a ouvertes.

NOTES

[1] Eric Vilquin, "Histoire de la pensée démographique jusqu'en 1940," in G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch, dirs., *Démographie : analyse et synthèse*, tome VII, *Histoire des idées et politiques de population* (Paris: Editions de l'INED, 2006), 11-54, p. 25.

[2] Michael Kwass, *Privilege and the Politics of Taxation in Eighteenth-Century France: Liberté, égalité, fiscalité* (Cambridge: Cambridge University Press, 2000).

[3] Sarah Hanley, "Engendering the State: Family Formation and State Building in Early Modern France," *French Historical Studies* 16, no. 1 (Spring 1989): 4-27.

[4] Jean-Pierre Bardet, *Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les mutations d'un espace social* (Paris: Sedes, 1983).

[5] Jean-Marc Rohrbasser, « Montesquieu, l'arithmétique politique et les questions de population », in Thierry Martin, ed., *Arithmétique politique dans la France du XVIIIe siècle* (Paris: Institut National d'Etudes Démographiques, 2003), 133-145 ; et Andrea A. Rusnock, *Vital Accounts: Quantifying Health and Population in Eighteenth-Century England and France* (Cambridge: Cambridge University Press, 2002).

[6] Entre autres, Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien régime* (Paris : Belin, 2001) ; Maurice Daumas, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime* (Paris : A. Colin, 2004) ; Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents* (Paris : Perrin, 2001) ; Sylvie Perrier, *Des enfances protégées : la tutelle des mineurs en France, XVIIe-XVIIIe siècles : enquête à Paris et à Châlons-sur-Marne* (Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, 1998) ; Marion Trévisi, *Au coeur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières* (Paris : PUPS, 2008) ; Jérôme Luther Viret, *Valeurs et pouvoir. La reproduction*

familiale et sociale en Ile-de-France. Ecouen et Villiers-le-Bel (1560-1685) (Paris : PUPS, 2004) ; et Agnès Walch, *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français, XVIe-XXe siècle* (Paris : Cerf, 2002).

[7] Entre autres, Claire Chatelain, *Chronique d'une ascension sociale. Exercice de la parenté chez de grands officiers (XVIe-XVIIe siècles)* (Paris, Editions de l'EHESS, 2008) ; Robert Descimon et Elie Haddad, dirs., *Epreuves de noblesse les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, XVIe-XVIIIe siècle* (Paris : les Belles Lettres, 2010) ; Elie Haddad, *Fondation et ruine d'une maison : histoire sociale des comtes de Belin, 1582-1706* (Limoges : Pulim, 2009) ; et Mathieu Marraud, *De la ville à l'Etat. La bourgeoisie parisienne, XVIIe-XVIIIe siècle* (Paris : Albin Michel, 2009).

[8] Par exemple, Julie Adams, *The Familial State: Ruling Families and Merchant Capitalism in Early Modern Europe* (Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 2005) ; Carol Blum, *Strength in Numbers: Population, Reproduction, and Power in Eighteenth-Century France* (Baltimore, Md.: Johns Hopkins University Press, 2002) ; Rachel G. Fuchs, *Contested Paternity: Constructing Families in Modern France* (Baltimore, Md. : Johns Hopkins University Press, 2008) ; Kristin Elizabeth Gager, *Blood Ties and Fictive Ties: Adoption and Family Life in Early Modern France* (Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1996).

François-Joseph Ruggiu
Université de Paris-Sorbonne
Francois-Joseph.Ruggiu@paris-sorbonne.fr

Copyright © 2011 by H-France, all rights reserved. H-France permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. H-France reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Forum* nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France.

H-France Forum, Volume 6, Issue 2 (Spring 2011), No. 2